

## MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

### REUNION DU 4 juin 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Grégory NEEL, M. Jean-Yves LAURENT, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Yann LANCELOT.

Était absent excusé : M. Benoit MARTYN (pouvoir à Mme Isabelle GAMACHE), M. Eric RULIER (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN), M. Laurent LE MARQUIS (pouvoir à M. Jean-Yves LAURENT), Mme Marie-Hélène LANGLET.

Était absent non excusé : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur Restaurant scolaire/garderie
- Passage en investissement facture SABCO

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

*Le compte-rendu de la séance du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### PERSONNEL

Suite aux deux absences de longue durée et à l'augmentation des effectifs du restaurant scolaire, la commune rencontre des difficultés à gérer les personnels de remplacement.

**18H46 ENTREE EN SALLE DE MME ISABELLE GAMACHE**

## **ECOLE**

### Divers

- La prochaine réunion du Conseil d'Ecole aura lieu le 11 juin 2018.
- La demande d'une ATSEM supplémentaire a été formulée par les enseignantes de maternelle.
- Un exercice anti-intrusion a eu lieu le 4 juin 2018 ainsi qu'une alerte PPMS déclenchée par la Préfecture.
- L'étude pour la création d'un syndicat suit son cours. Une réunion avec les élus de Saint-Martin-le-Gréard a eu lieu et une convention est à l'étude. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur SAGLIO, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Cherbourg-Ouest, sur ce sujet. Celui-ci y apporte un avis plutôt favorable mais demande qu'une rencontre soit organisée avec l'inspecteur académique de la Manche.

### 040618-24

#### Convention avec la SARL IS'EVENT

Après délibération, le Conseil Municipal valide la convention entre la SARL IS'EVENT et la commune pour la mise en œuvre d'ateliers de découverte du Djing, à destination des élèves de l'école de Hardinvast, dans le cadre de l'aménagement du temps périscolaire.

Six séances de 1h15 par semaine (dont 1h en face à face avec les enfants) sont programmées entre le 12 mars et le 20 avril 2018, pour un coût unitaire de 42 € TTC.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2018.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **CANTINE/GARDERIE**

### 040618-25

#### Modification règlement Restaurant scolaire/Garderie

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la garderie avec le retour de la semaine à 4 jours, à compter de septembre 2018.

Les articles du règlement sont ainsi modifiés :

#### ● article 1

A compter de la rentrée de septembre 2018, la garderie sera ouverte uniquement les jours d'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- De 7h15 à 8h35
- De 16h30 à 18h30

#### ● article 5

Le goûter est fourni par la commune, au tarif de 0.40 € et facturé avec la première demi-heure de garderie. Durant cette demi-heure, les enfants mangeront exclusivement le goûter équilibré distribué par le personnel communal.

● article 11

Les parents devront signer obligatoirement le registre de présence à la mise en garde le matin et à la reprise de leur(s) enfant(s) le soir. Cet émargement servira de base de calcul des sommes dues.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ces modifications pour une application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**MAIRIE**

**040618-26**

**Fonds de solidarité pour le logement 2018**

Le Conseil Municipal vote la participation financière au titre de l'année 2018 concernant le fonds de solidarité pour le logement.

Le montant de cette participation s'élève à 546.60 euros (911 x 0,60 euros par habitant).

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2018.

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**040618-27**

**Fonds d'aide aux jeunes en difficulté 2018**

Le Conseil Municipal vote la participation financière au titre de l'année 2018 concernant le fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

Le montant de cette participation s'élève à 209.53 euros (911 x 0,23 euros par habitant).

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**040618-28**

**Avenant n°2 à la convention ACM Martinvast**

Monsieur le Maire expose que lors des réunions du Comité de Pilotage pour l'Accueil Collectif des Mineurs, il avait été décidé d'uniformiser les modalités de financement par les communes sur le secteur, le but étant de mutualiser les moyens d'accueil sur le territoire de la CCDD.

Par délibération en date du 29 mai 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention précisant les engagements des différentes parties.

Par délibération en date du 17 juillet 2014, des modifications sont apportées dans le fonctionnement des centres de loisirs, notamment du fait de la réforme des rythmes scolaires avec l'école le mercredi matin.

A compter de la rentrée 2018, des modifications sont apportées dans le fonctionnement des centres de loisirs, avec le retour de la semaine à 4 jours et la suppression des TAP.

Considérant que cette structure est indispensable pour les familles et contribue au développement des enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- Ouverture du centre pour l'ACM, tous les mercredis de 7h30 à 18h00
- Augmentation de la différence entre le tarif hors convention et le tarif de base des familles (8€ au lieu de 6€ pour une journée entière et 5€ au lieu de 4€ pour une demi-journée avec repas),
- Engagement de la commune de Martinvast à combler le déficit restant pour tous les enfants fréquentant le centre,
- Engagement de l'association Familles Rurales à apporter une aide sur ses fonds propres.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## **EGLISE CIMETIERE**

040618-29

### Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Afin de soutenir la Fondation du patrimoine qui participe à la sauvegarde du patrimoine local au travers de projets de restauration, telle que la rénovation de l'église Saint-Barthélémy en 2015, le maire propose le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à cette Fondation. Il précise que le montant de cette adhésion, pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à 75 € minimum.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

-dit que la commune versera 75 € pour les frais d'adhésion.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2018.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### Humidité

Les traces d'humidité sont à nouveau apparues dans l'église. L'architecte en charge des travaux de rénovation de 2017, Monsieur DE SEZE, n'a pu que constater les moisissures lors de sa visite sur place le 1<sup>er</sup> juin dernier. Il conclut que l'édifice n'est pas suffisamment ventilé. La mise en place d'une aération et l'application d'un fongicide vont être étudiés.

## **STADES**

**040618-30**

Passage en investissement facture SABCO : achat de sable

Pour remplir les différentes perforations, pour aider à contrôler le feutrage, pour favoriser la perméabilité, les agents communaux ont procédé au sablage du grand terrain de football d'Hardinvest. Pour ce faire, deux semi-remorques de sable ont été commandés à la SABCO située à Lieusaint.

Le Conseil Municipal après délibération autorise Monsieur le Maire à passer cette dépense d'un montant HT de 1355.79 €, soit 1626.95 € TTC en investissement, à l'article 2312 du BP 2018.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **SALLE POLYVALENTE**

Le remplacement des couverts est à prévoir ainsi que divers matériels.

## **ATELIERS**

**040618-31**

Avenant n°2 Lot 2 « charpente » de l'entreprise Dalmont

L'avenant n°2 au marché « rénovation et extension de l'atelier municipal de stockage de matériel » signé avec l'entreprise Dalmont pour le lot 2 « charpente », est proposé au Conseil Municipal. Il porte notamment sur la mise en place de bardage supplémentaire pour un montant HT de 520.38 €, soit 624.46 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2018.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Les travaux de rénovation et d'extension de l'atelier sont achevés depuis ce jour.

## **ANCIENNE MAIRIE**

**040618-32**

Devis Mesnil System – coordonnateur SPS

Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé doit obligatoirement intervenir sur les chantiers où interviennent plusieurs entrepreneurs afin d'évaluer les risques liés à leur coactivité et de prévoir l'utilisation de moyens communs.

C'est pourquoi, un devis de l'entreprise MESNIL SYSTEM, coordonnateur SPS, est

présenté au Conseil Municipal, pour une mission sur le chantier : rénovation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs.

Ce devis, d'un montant HT de 1 355 €, soit 1 626 € TTC est validé après délibération par le Conseil Municipal.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2018.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

L'APD est finalisé.

Le marché public de rénovation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs sera publié cette semaine sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics et dans la rubrique « annonces légales » des journaux : la Presse de la Manche et de Ouest France.

Le début des travaux est prévu pour septembre 2018.

## **VOIRIE**

### Aménagement carrefour RD900/411

Pour faire suite à la demande de sécurisation du carrefour RD900/411 par Monsieur le Maire, l'agence technique départementale du Cotentin va procéder au lancement d'une étude avant-projet qui permettra d'évaluer les travaux en vue d'une programmation future (OPAL).

Le programme des travaux de voirie est en cours. Des devis ont d'ores et déjà été réceptionnés.

## **LOTISSEMENTS**

### 040618-33

#### Convention rétrocession réseaux lotissement le « clos de l'église II »

La convention de rétrocession de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement le Clos de l'Eglise II, est présentée au Conseil Municipal.

Cette convention établie entre le lotisseur, SCP LOGIMANCHE et la commune définit notamment les modalités de prise en charge de la gestion, de l'entretien et la rétrocession des espaces communs.

Le coût des formalités de rétrocession sera pris en charge par la SCP LOGIMANCHE.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **PLU/PLUI**

Un avis défavorable a été émis par la Communauté d'Agglomération le Cotentin à la demande de la commune de faire évoluer le PLU en passant les zones 2AU en zones 1AU. Un courrier contestant cet avis a été envoyé. La commune demande la prise en compte du critère d'évolution de la population comme développé dans le PADD, et non celui du nombre de constructions.

### **CAC**

#### **Participation au SDIS**

La participation au Sdis n'a pas encore été débattue par la CLECT. La décision sera prise lors de la prochaine réunion prévue le 21 juin. La commune n'est pas très optimiste quant à décision qui devrait être rendue, à savoir le paiement de la contribution des deux dernières années, d'un montant d'environ 76 000 €.

#### **Assainissement**

Aucune décision n'a encore été validée sur la réalisation de l'assainissement du « Ferrage ».

#### **Petite enfance**

La compétence petite enfance devrait être transférée aux communes, sous la forme d'un service commun entre les communes du territoire de l'ex CCDD.

### **SUBVENTIONS**

#### **040618-34**

##### **Attribution des subventions 2018 aux associations communales**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes, aux associations hardinvastaises pour l'année 2018 :

SCUDD	:	460 €
AJLF	:	290 €
LOREHA	:	310 €
A.P.E.	:	320 €
Chasseurs	:	210 €
Anciens Combattants	:	210 €

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

#### **040618-35**

##### **Attribution des subventions 2018 aux associations hors commune**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations suivantes pour l'année 2018 :

ADEVA	:	40 €
ADMR	:	75 €
Soins palliatifs	:	40 €

## Commune de HARDINVEST

Aveugles et mal voyants Manche	:	25 €
VMEH	:	40 €
Secours catholique	:	55 €
Secours populaire	:	55 €
Relais enfant	:	35 €
Jumeaux et plus	:	35 €
Cœur et cancer	:	35 €

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Une proposition de concentration de majorettes (4 clubs) a été réceptionnée en Mairie pour le week-end du 10 août 2018. Un défilé dans le bourg est envisagé le dimanche matin et un spectacle au stade, le dimanche après-midi.
- Une soirée Gospel est prévue à l'église courant octobre ou novembre 2018.
- Une soirée Chants de Noël est également prévue dans l'église le 1er décembre 2018, organisée par la section « chorale » de l'association Loreha.

**Séance levée à 19h30**